

## OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT DES PARTICULIERS

Ce questionnaire a pour but de vous aider à évaluer les risques d'incendie de votre propriété.

Téléchargez-le et éditez-le.

Choisissez les réponses qui correspondent à votre situation. A la fin des chapitres, additionnez les scores

Vous aurez alors évalué votre risque.

## A. DÉBROUSSAILLEMENT :

### 1. Etat de votre propriété :

- Jamais débroussaillée ou il y a plus de 3 ans ..... 4  
 Débroussaillée entre 1 an et 3 ans ..... 2  
 Débroussaillée il y a moins d'un an ..... 0

### 2. Connaissez-vous la législation en matière de débroussaillage ?

- Non, pas du tout ..... 2  
 Oui, un peu ..... 1  
 Oui très bien ..... 0

### **TOTAL des scores**

### **pour le débroussaillage autour de l'habitat :**

0 à 2 : la législation en matière de débroussaillage est respectée

3 à 4 : la législation en matière de débroussaillage n'est pas respectée : les risques sont forts

5 et + : la législation en matière de débroussaillage n'est pas respectée : les risques sont très importants.

## B. NATURE DE LA VÉGÉTATION LA PLUS PROCHE DE VOTRE MAISON

### DANS UN RAYON DE 50M MAXI :

### 1. Taille du massif forestier qui vous concerne :

- Supérieur à 100 hectares ..... 5  
 Entre 50 et 100 hectares ..... 4  
 Inférieur à 50 hectares ..... 3

### 2. Nature de la végétation

- Résineux ..... 4  
 Broussaille, arbustes ..... 3  
 Feuillus ..... 2  
 Pelouse ..... 1  
 Sol nu ..... 0

### 3. Cette végétation est:

- Dense ..... 2  
 Clairsemée ..... 0

### 4. Hauteur de cette végétation :

- Taille importante (supérieure à 1m50) ..... 3  
 Taille moyenne (environ 1m50) ..... 2  
 Taille réduite (inférieure à environ 1m50) ..... 1

### 5. Distance de cette végétation par rapport à votre maison :

- Contre la maison ..... 3  
 A 10m ..... 2  
 A 50m ..... 1  
 A plus de 50m ..... 0

### **TOTAL des scores pour la végétation entourant la maison :**

0 à 5 : la végétation autour de votre maison la rend relativement peu sensible au feu

6 à 10 : la végétation autour de votre maison la rend assez sensible au feu

11 et + : la végétation autour de votre maison la rend très vulnérable au feu.

## C. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DE LA MAISON

1 Votre terrain est :

- En fond de vallon.....3  
 En pente forte (supérieure à 10%).....2  
 En pente faible (inférieure à 10%).....1  
 Plat.....0

2. Si vous avez du mobilier de jardin, est-il en :

- PVC.....2  
 Bois.....1  
 Pierre.....0  
 Fer forgé.....0

3. Avez-vous un auvent (bâche) en tissu fixé à votre maison ?

- Oui.....2  
 Non.....0

4. Avez-vous une véranda ?

- Oui.....2  
 Non.....0

5. Avez-vous une piscine ?

- Non.....3

Si oui

Sa taille

- Moins de 3m sur 4.....2  
 Plus de 3m sur 4.....0

La distance entre la piscine et la maison

- Plus de 50m.....1  
 Moins de 50m.....0

6. Avez-vous un système d'autoprotection (aspersion, brumisation, motopompe) ?

- Non.....3  
 Oui.....0

7. Avez-vous des matériaux à l'extérieur de votre maison ?

- Non.....0

Si oui :

Quelle est leur nature ?

- Matériaux inflammables (peinture...).....4  
 Citerne Gaz.....3  
 Citerne fioul.....3  
 Bois (de chauffage) ou abris (garage, de jardin).....2

Quelle est la distance de stockage ?

- Contre la maison.....3  
 A moins de 50m.....2  
 A plus de 50m ou enterré.....0

8. Vous garez vos véhicules<sup>1</sup> :

- Contre la maison.....3  
 A moins de 50m.....2

A plus de 50m ou dans un garage ..... 0

**TOTAL des scores pour la description de l'environnement autour de la maison :**

0 à 7 : l'environnement de votre maison la rend relativement peu sensible au feu

8 à 12 : l'environnement de votre maison la rend assez sensible au feu

13 et + : l'environnement de votre maison la rend très vulnérable au feu.

## **D. SITUATION DE LA MAISON**

1. A quelle distance habitez-vous d'une autre maison ?

Plus de 100 mètres ..... 3

Entre 50 et 100 mètres ..... 2

Moins de 50 mètres ..... 1

2. Votre chemin d'accès est d'une largeur :

Inférieure à 4 mètres ..... 2

Supérieure à 4 mètres (2 voitures peuvent se croiser) ..... 0

3. Votre propriété est :

Non clôturée ..... 4

Clôturée par :

Haie (cyprès par exemple) ..... 5

Grillage ..... 4

Mur d'enceinte en béton ou similaire ..... 0

Hauteur de clôture si votre maison est clôturée par un mur

Moins d'1m ..... 3

Entre 1 m et 1,5m ..... 2

Plus d'1,5m ..... 1

Hauteur de clôture si votre maison est clôturée par une haie de végétation :

Plus d'1,5m ..... 3

Entre 1 m et 1,5m ..... 2

Moins d'1m ..... 1

4. Votre propriété est :

Fermée par :

Portail automatique ..... 2

Portail manuel ..... 0

N'est pas fermée ..... 0

**TOTAL des scores pour la situation de la maison :**

0 à 5 : la situation de votre maison est relativement peu propice au risque

6 à 8 : la situation de votre maison la rend assez sensible au feu

9 et + : la situation de votre maison la rend très vulnérable au feu.

1 La présence d'une voiture à proximité de la maison représente un danger immédiat et très important face au feu (source de chaleur très importante).

## E. DESCRIPTION DE LA MAISON

### 1. Matériaux de construction de votre maison :

- Bois ..... 5
- Agglos crépis avec présence de poutres apparentes en façade ..... 1
- Agglos crépis ..... 0
- Béton cellulaires et crépis ..... 0

### 2. Toiture :

- Présence sur la toiture de végétaux morts (aiguilles de pins par exemple) ou de branches qui la surplombent ..... 3
- Goudronnée ..... 2
- Tuiles ..... 0
- Fibrociment ..... 0

### 3 Gouttière :

- Présence dans la gouttière de végétaux morts (aiguilles de pins par exemple) ..... 3
- PVC ..... 2
- Autre ..... 0

### 4. Volets :

- Absence de volets ..... 5
- PVC ..... 4
- Volets ajourés ..... 3
- Lamelles de bois ..... 2
- Bois plein (épaisseur 2cm minimum) ..... 1
- Métalliques ..... 0
- Aluminium ..... 0

### 5 Encadrements des fenêtres :

- PVC ..... 2
- Bois ..... 1
- Aluminium ..... 0

### 6. Vitrage :

- Simple vitrage ..... 2
- Double vitrage ..... 1

### 7. Ouverture :

#### Cheminée

- Libre
- Sortie grillagée ..... 1

#### Bouche d'aération

- Libre ..... 3
- Protégée par grillage ou autre ..... 1

**TOTAL des scores pour la description de la maison :**

0 à 5 : l'habitat est relativement bien protégé

6 à 10 : l'habitat est assez sensible au feu

11 et + : l'habitat est très vulnérable au feu.

## SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE

TOTAL des scores: pour le débroussaillage :

TOTAL des scores pour la végétation entourant la maison :

TOTAL des scores pour la description de l'environnement autour de la maison :

TOTAL des scores pour la situation de la maison :

TOTAL des scores pour la description de la maison :

**CUMUL DES SCORES** =

**0 à 16 : votre habitat est relativement bien protégé du risque d'incendie**

**17 à 32 : votre habitat est vulnérable au risque d'incendie**

**33 à 50 : votre habitat est très vulnérable au risque d'incendie**

**51 et + : votre habitat est extrêmement vulnérable au risque d'incendie.**

- ✓ Compte tenu de vos résultats sachez que la Police Municipale et la Réserve Communale de Sécurité Civile sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos stratégies de débroussaillage.
- ✓ Utilisez la demande « Sensibilisation à la mise en oeuvre des OLD » ci-après.
- ✓ Enfin pour tout savoir sur le débroussaillage rendez-vous sur le site de la Préfecture des Bouches du Rhône :  
<http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Debroussaillage/Le-debroussaillage-une-obligation-legale>

## SENSIBILISATION A LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

**Vous résidez dans une zone sensible au risque feux de forêts  
et devez appliquer votre obligation légale de débroussaillage**

Vous souhaitez être informé sur cette obligation légale de débroussaillage et les moyens d'autoprotection, et recevoir la visite des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Vous serez directement contacté pour fixer une date de rendez-vous.

Vous ne souhaitez pas être informé sur cette obligation légale de débroussaillage (cas pris en compte si non retour de la fiche).

Dans ce cas, et si votre obligation de débroussaillage n'est pas respectée, vous vous exposez :

- ! A être inscrit sur une liste qui sera transmise aux services compétents en matière de **contrôle** des obligations légales de débroussaillage.
- ! A une contravention de 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> classe (de 135 à 1500 euros d'amende).
- ! En cas d'incendie, à ne pas être intégralement couvert par votre assurance.
- ! A des poursuites judiciaires, dans le cas où la propagation d'un incendie dû à l'absence de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage cause des dégâts matériels ou humains.

**NOM** : ..... **PRENOM** : .....

**ADRESSE** : .....

**TELEPHONE** : ..... **COURRIEL** : .....

### A RETOURNER

- par courrier à Police Municipale de Ventabren, place du marché, 13122 Ventabren.
- en la déposant dans les locaux de la Police Municipale ou dans la boîte aux lettres située sur le côté du bâtiment.
- par télécopie au 04 42 28 83 79.
- par courriel à [policemunicipale@mairie-ventabren.fr](mailto:policemunicipale@mairie-ventabren.fr)

**CONTACTS** : pour tous renseignements concernant les OLD : GCCP Jean-Michel Gros 04 42 28 89 97  
pour tous renseignements concernant l'autoprotection : M.Robert Pieulle (RCSC) :  
[robert.pieulle@gmail.com](mailto:robert.pieulle@gmail.com) ou au 06 07 66 42 85.